

## Montants des cotisations et garanties

Ces informations en vigueur au 1er janvier 2019 se réfèrent au contrat d'assurance de groupe à adhésion facultative n° 6091W en cas de décès et de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)

Ce contrat est souscrit par  
L'Association des Sciences Po, ci-après dénommée  
« Le Souscripteur », auprès de CNP Assurances ci-après dénommé « L'Assureur »

L'offre contractuelle est définie dans la notice d'information.  
Les tarifs cités sont valables à compter du 1er janvier 2019

**Garanties et cotisations annuelles  
(Cotisations évolutives par tranche d'âges)**

### Décès toutes causes / PTIA toutes causes

CLASSE	CAPITAL	- 41 ans	de 41 à 45 ans	de 46 à 50 ans	de 51 à 55 ans	de 56 à 60 ans	de 61 à 64 ans	de 65 à 69 ans
1	38 100 €	53,34 €	87,63 €	125,73 €	217,17 €	285,75 €	457,20 €	1 009,65 €
2	76 200 €	106,68 €	175,26 €	251,46 €	434,34 €	571,50 €	914,40 €	2 019,30 €
3	114 300 €	160,02 €	262,89 €	377,19 €	651,51 €	857,25 €	1 371,60 €	3 028,95 €
4	152 400 €	213,36 €	350,52 €	502,92 €	868,68 €	1 143,00 €	1 828,80 €	4 038,60 €
5	170 000 €	238,00 €	391,00 €	561,00 €	969,00 €	1 275,00 €	2 040,00 €	4 505,00 €
6	190 000 €	266,00 €	437,00 €	627,00 €	1 083,00 €	1 425,00 €	2 280,00 €	5 035,00 €
7	240 000 €	336,00 €	552,00 €	792,00 €	1 368,00 €	1 800,00 €	2 880,00 €	6 360,00 €
8	300 000 €	420,00 €	690,00 €	990,00 €	1 710,00 €	2 250,00 €	3 600,00 €	7 950,00 €

A partir de l'âge de 70 ans à la date du renouvellement du présent Contrat, les capitaux garantis sont plafonnés aux montants suivants :

CLASSE	CAPITAL	70 ans	71 ans	72 ans	73 ans	74 ans
1	61 000 €	2 501,00 €				
2	53 300 €		2 185,30 €			
3	45 700 €			1 873,70 €		
4	38 100 €				1 562,10 €	
5	30 500 €					1 250,50 €

## Décès / PTIA toutes causes + accidents Doublement / Triplement du capital\*

CLASSE	CAPITAL	- 41 ans	de 41 à 45 ans	de 46 à 50 ans	de 51 à 55 ans	de 56 à 60 ans	de 61 à 64 ans	de 65 à 69 ans
1	38 100 €	103,17 €	137,46 €	175,56 €	267,00 €	335,58 €	507,03 €	1 059,48 €
2	76 200 €	206,34 €	274,92 €	351,12 €	534,00 €	671,16 €	1 014,06 €	2 118,96 €
3	114 300 €	309,51 €	412,38 €	526,68 €	801,00 €	1 006,74 €	1 521,09 €	3 178,44 €
4	152 400 €	412,68 €	549,84 €	702,24 €	1 068,00 €	1 342,32 €	2 028,12 €	4 237,92 €
5	170 000 €	460,34 €	613,34 €	783,34 €	1 191,34 €	1 497,34 €	2 262,34 €	4 727,34 €
6	190 000 €	514,50 €	685,50 €	875,50 €	1 331,50 €	1 673,50 €	2 528,50 €	5 283,50 €
7	240 000 €	649,90 €	865,90 €	1 105,90 €	1 681,90 €	2 113,90 €	3 193,90 €	6 673,90 €
8	300 000 €	812,38 €	1 082,38 €	1 382,38 €	2 102,38 €	2 642,38 €	3 992,38 €	8 342,38 €

A partir de l'âge de 70 ans à la date du renouvellement du présent Contrat, les capitaux garantis sont plafonnés aux montants suivants :

CLASSE	CAPITAL	70 ans	71 ans	72 ans	73 ans	74 ans
1	61 000 €	2 501,00 €				
2	53 300 €		2 185,30 €			
3	45 700 €			1 873,70 €		
4	38 100 €				1 562,10 €	
5	30 500 €					1 250,50 €

\* Le doublement du capital et le triplement du capital sont supprimés pour tous les adhérents âgés de 70 ans et plus à la date du renouvellement du présent Contrat.

## Rente éducation

### Garanties et cotisations annuelles (Cotisations évolutives par tranche d'âges)

Pour la garantie Rente Education, en application de l'Article 11 du présent Contrat, les taux de cotisations applicables fixés en fonction de l'âge atteint par l'enfant bénéficiaire sont les suivants :

Rente	Versement annuel par bénéficiaire	Cotisation
avant le dixième anniversaire du bénéficiaire	7 620 €	304,80 €
à compter du dixième anniversaire du bénéficiaire et avant son vingtième anniversaire	7 620 €	266,70 €
à compter du vingtième anniversaire du bénéficiaire et avant son vingt-cinquième anniversaire	7 620 €	213,36 €